



Les Chirurgiens-Dentistes  
de France

# CE QUI CHANGE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

---

" JE CODE COMMENT ? "  
LE PANIER RAC 0...

## CONVENTION 2018

# Panier reste à charge 0

Le concept de 100 % santé imposé par le président de la République a donné naissance au panier « reste à charge zéro » afin d'améliorer l'accès aux soins de nos patients.

Déclinées en deux phases, les premières mesures de ce dispositif entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le présent flyer se veut synthétique et ne décrit que les actes concernés en 2020, c'est-à-dire les prothèses fixes : couronnes esthétiques, métalliques et transitoires, deux bridges de base et les inlay-core.

Pour Les CDF, le panier RAC 0 ne se limite pas à proposer des actes économiquement moins coûteux. Comme aujourd'hui, après avoir four-

ni des explications claires et détaillées du plan de traitement et les différentes alternatives thérapeutiques, le praticien remettra à son patient un ou plusieurs devis dont les modalités font actuellement l'objet de négociations.

Informé des différentes possibilités thérapeutiques, le patient adressera le ou les devis à sa complémentaire santé. C'est en toute connaissance de cause, qu'il sera alors en mesure de prendre de manière éclairée sa décision.

Le nouveau devis fera l'objet d'un flyer lorsqu'il sera finalisé.

**Thierry Soulié**  
Président des CDF

## Règles conventionnelles

### Reste à charge zéro

Les praticiens conventionnés ont l'obligation d'informer leurs patients lorsqu'elle existe, d'une alternative thérapeutique figurant dans le panier « reste à charge zéro » ou, à défaut, « maîtrisé » pour les :

- couronnes dentoportées unitaires selon la localisation et le matériau,
- couronnes transitoires avant les couronnes concernées par le panier,
- Inlay-core sous couronnes du panier,
- 2 bridges dentoportés.

Pour que les patients puissent bénéficier du « reste à charge zéro », et avoir la certitude d'une prise en charge intégrale RO+RC (\*), il est indispensable qu'ils aient souscrit un contrat d'assurance complémentaire dit « responsable » (\*\*).

Les patients ne disposant pas d'une assurance complémentaire ou ayant souscrit une assurance complémentaire dite « non responsable » pourraient avoir un reste à charge ( cela dépend du type de contrat).

(\*) Régime obligatoire et régime complémentaire

(\*\*) cas le plus fréquent : > 95 % des contrat

### PARTICULARITÉ 2020

- Il n'existe pas de plafonds pour les prothèses adjointes en 2020.

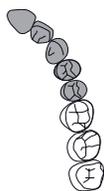
- Seuls deux bridges de base sont soumis à des plafonds dans le panier RAC 0.

# RAC 0 " JE CODE COMMENT ? "

## Une couronne esthétique...

### 1 - Sans armature métallique

#### MONOLITHIQUE ZIRCON



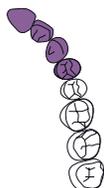
**HBLD350**

Pour toutes les dents, sauf les molaires

L'honoraire est plafonné : 440 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



#### MONOLITHIQUE HORS ZIRCON



**HBLD680**

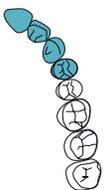
Pour les incisives, canines et premières prémolaires

L'honoraire est plafonné à 500 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



### 2 - Avec armature métallique

#### CÉRAMO-MÉTALLIQUE NON PRÉCIEUX



**HBLD634**

Pour les incisives, canines et premières prémolaires

L'honoraire est plafonné : 500 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



## Une couronne standard...

### MÉTALLIQUE NON PRÉCIEUX



**HBLD038**

Couronne métallique pour toutes les dents

L'honoraire est plafonné : 290 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



## LÉGENDE DES MATÉRIAUX

### Monolithique zircon (CZ)



HBLD350

### Monolithique hors zircon (CHZ)



HBLD680

### Céramo-métallique alliage non précieux (CCMNP)



HBLD634  
HBLD785

### Alliage non précieux (CNP)



HBLD038  
HBLD033

## Une couronne transitoire\*...

HBLD490

Base de  
remboursement 10 €

Plafond 60 €

En association avec les codes

HBLD634 - HBLD350 - HBLD680 - HBLD038

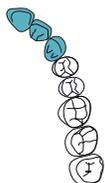
\* Non facturable à l'Assurance maladie pour une couronne définitive réalisée en extemporané

# RAC 0 " JE CODE COMMENT ? "

## Les bridges plafonnés

### ■ BRIDGE 2 PILIERS - 1 INTER

Céramo-métallique alliage non précieux



**HBLD785**

Remplacement d'une incisive

**L'honoraire est plafonné : 1 465 €**

Base de remboursement : 279,50 €

### ■ BRIDGE 2 PILIERS - 1 INTER

Alliage non précieux



**HBLD033**

Localisation sur toutes les dents

**L'honoraire est plafonné : 870 €**

Base de remboursement : 279,50 €

## Un code pour l'inlay-core...

**HBLD090**

Base de  
remboursement 90 €

Plafond 175 €

En association avec les codes

HBLD634 - HBLD350 - HBLD680 - HBLD038 - HBLD785 - HBLD033

### ■ DÉJÀ DISPONIBLE

2.1 - Les revalorisations au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### ■ À PARAÎTRE

Le panier maîtrisé

Le panier libre

Le panier CSS (CMU-C/ACS)

